



Compte-rendu du Conseil d'administration **du lundi 29 octobre 2013 au Pays Vichy-Auvergne sous la** **Présidence de Mme Nicole EYMARD dans les locaux de l'Atrium**

Etaient présents :

Mme Nicole Eymard, Présidente du Pays Vichy-Auvergne
M. Pierre Lyan, C.C Nord Limagne
M. Bernard Ferrière, C.C Limagnes Bords d'Allier
M. Gilles Berrat, Président CC Le Donjon
M. François Szypula, CC Montagne Bourbonnaise
Mme Marcelle Dessale, Présidente C.C Sioule Colette et Bouble
M. Georges Dajoux Président CC Pays de Lapalisse
Mme Annick Chovet, CA Vichy Val d'Allier

Pays Vichy-Auvergne

M. Stéphane Zapata – Directeur du Pays Vichy-Auvergne
Mme Estèle Rival, Chargée de mission Interscot
M. Florentin Georgescu – Animation Leader

Absents excusés :

M. Frédéric Aguilera, VVA
M ; Xavier Cadoret, Psdt CC Varennes-Forterre
M .Pierre Guyot, VVA
M. Gérard Laplanche, CC Saint Pourçain
M. Pierre Houbé, CC Gannat
M. Jacques Blettery, Président CC Montagne Bourbonnaise
M. Jean Claude Mairal, Président du GAL
M.Jean-Michel Guerre, Président VVA
M ;Jean-Claude Magot, C.C Sioule Colette et Bouble
M. Didier Chassain, CC Randan
M. Eric Sicard, Président du Conseil de Développement
M. Bernard Faure, Président Limagnes Bords d'Allier

- Démarche de structuration juridique

1. Point sur les projets en cours

A. Convention avec l'Agence Régionale de Santé

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration la convention qui vient d'être signée avec l'ARS portant sur un Contrat Local d'Orientation sur l'organisation de la coordination territoriale du Pays Vichy-Auvergne. Avec cette convention, l'ARS apportera cette année 12500€ pour accompagner les initiatives 2013 et 25000 € sur 2014. Cette convention prévoit le recours à un cabinet pour remobiliser les acteurs sur quelques mois puis le recours à une animation spécifique de coordination. Plutôt que recourir à une nouvelle embauche, il va être envisagé de recourir à l'animation proposée par la Fédération Régionale des Maisons de santé avec la mise à disposition d'un coordinateur spécialisé déjà au fait des relations sur le département, entre professionnels de santé et l'ARS.

Une consultation a été lancée pour recourir en amont à un cabinet. Un seul cabinet a répondu à cette consultation, DIOTIMA. Au vu de la connaissance de ce cabinet du terrain, ce marché est jugé fructueux et mandat est donné à la Présidente pour négocier la convention.

B. Convention SMEA (Présentation de la démarche)

Le syndicat mixte des eaux de l'Allier propose au Pays la signature d'une convention relative à la protection des captages d'eau potables. Sur 10 puits de captage dans l'Allier, six sont sur le Pays

Vichy-Auvergne et sont identifiés comme prioritaires par rapport à leur vulnérabilité. Un dossier leader a été monté et soutenu en 2013, pour 2014 un avis favorable de principe a déjà été donné également.

La convention devant être signée le 16 janvier 2014, celle-ci n'a pas pu être terminée à temps pour le CA. Elle sera présentée lors d'un prochain CA.

Cette démarche s'adresse aux acteurs hors agriculteurs, ceux-ci bénéficiant d'une démarche similaire.

C. *Projet REVE(ruralité europe village energie), coopération inter territoriale entre 4 GAL français et 1 GAL roumain) autour de la démarche Plan Climat Territorial*

Ce projet associe 5 territoires français et étrangers et l'association RURENER de manière à jouer un effet levier pour les plans d'actions énergie territoriaux en agissant sur le « volet implication des acteurs du territoire ». La volonté des partenaires est de développer des actions à destination des différents publics (élus, acteurs socio-économiques et habitants).

Choix des partenaires :

- Approche de communication ludique en évitant le discours dédramatisant
- Le choix des enfants comme public privilégié des actions de communication
- Faire la démonstration par l'exemple
- Créer une émulation

Opérations portées

- Mise en place d'un éducteur
- Réalisation d'un Kit pédagogique
- Réalisation de Climat box pour enfants et adolescents
- Création théâtrale locale sur le thème de la neutralité

Le Conseil d'administration donne son aval à la présidente pour signer cette convention associant des partenaires français et roumains et solliciter les crédits nécessaires.

D. *Convention de partenariat avec deux GAL Roumains Napoca Porolissum et Lider Cluj*

Cette convention se nomme ENPORT (Réseau européen de promotion des activités de pleine nature)

Ce projet vise à mettre en place un réseau européen de promotion des activités de pleine nature. Les trois GAL disposent d'atouts importants en termes d'activités et de pratiques de pleine nature. Celles-ci sont sous-valorisées et nécessitent une prise en compte en termes : d'organisation, valorisation, formation et promotion.

Les 3 GAL ont donc décidé d'œuvrer collectivement pour :

- concevoir de nouveaux produits
- intégrer un concept de marketing territorial via un co-branding
- faire du transfert d'expériences

Le coût de ce projet est de 20635 € financé par leader à 55%, le cofinancement sera apporté par le Conseil général de l'Allier et la part d'autofinancement sera valorisée par le temps du directeur.

E. *Préfiguration d'un Pôle territorial de développement de l'économie sociale et solidaire.*

II. Dossiers de subventions Leader

Il est présenté les dossiers LEADER qui seront examinés lors du CA consacré au Budget prévisionnel 2014.

- Dossier leader animation
- Dossier leader gestion (mi-temps)
- Dossier leader animation thématique renforcement attractivité
- Dossier leader animation thématique culture (mi-temps)
- Dossier leader animation thématique Pays d'Art et d'Histoire (6 mois)

III. Appel à projets culturels 2014

L'appel à projet culturels 2014 a été lancé par le pays. Le dépôt des dossiers est prévu jusqu'au 31 novembre, la sélection se fera par le conseil culturel en février après sélection et audition.

IV. Pôle Rural d'Equilibre et de Solidarité Territorial (PREST)

Il est présenté aux membres du conseil d'administration le projet de loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles relatif aux PREST qui vont succéder aux Pays. Cette loi va permettre de retrouver un nouvel avenir en retrouvant un support législatif avec un cadre juridique sécurisé et stabilisé. L'examen de la loi devrait se faire début décembre par l'assemblée nationale.

Cette réforme vient conforter les réflexions qui avaient été engagées en janvier 2013 sur le devenir du Pays et sur la question de la gouvernance. Lors de l'assemblée générale de juillet, il avait été décidé de lancer une réflexion sur la structuration juridique du Pays en syndicat mixte au vu des obligations qui pointaient sur les futures programmations européennes, sur la nécessité d'être mieux perçu par les collectivités. Par ailleurs, les règles des collectivités sont déjà appliquées par le pays puisque dans le cadre de leader, la structure est assimilée à un établissement public et tout ramené au HT avec chaque année en moyenne 20000€ de perdus puisqu'on paye la TVA qu'on ne récupère pas.

Cette loi imposerait au Pays de se structurer juridiquement en syndicat mixte fermé ou ouvert avec la nécessité de faire délibérer l'ensemble des EPCI sur la constitution et l'élaboration du projet de territoire. Ce dernier est en cours de réflexion sur la base des schémas qui ont été initiés ces dernières années et le cadre des nouveaux règlements leader et régionaux.

La question est soulevée au sujet du pôle métropolitain Clermont-Vichy-Riom dont les statuts en syndicat mixte ouverts viennent d'être validés par le Préfet. Cela fait une nouvelle structure juridique mais dont les missions sont totalement différentes de celles du Pays. Le Pays devrait pouvoir représenter les EPCI qui ont décidé individuellement d'adhérer au Pôle métropolitain. Il faudra être vigilant sur la question des périmètres inscrits dans les contractualisations.

Le pôle métropolitain sera éligible à crédits régionaux et européens mais les orientations et actions seront nécessairement urbaines. Les EPCI plus ruraux devront être vigilants en fonction du projet de territoire pour voir quel périmètre est plus adapté à leurs projets : pôle métropolitain/Pays-PREST.

Egalement, il est soulevé les élections prochaines municipales qui vont voir l'arrivée de nouvelles équipes à qui il sera nécessaire de réexpliquer les articulations entre les structures et préciser le rôle de chacune. De même, une fois qu'on a adhéré à un syndicat il est difficile d'en sortir d'où la nécessité de bien caler les statuts.

La volonté de l'équipe est de travailler à l'élaboration du projet de territoire pour être prêt en juillet prochain, date où les candidatures leader 2014-2020 devront être proposées.

Egalement, il s'agira de préparer les futurs statuts du Syndicat Mixte et ses compétences précises pour qu'ils puissent être mis en délibération auprès des EPCI.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité :

- de continuer à définir le projet de territoire
- de préparer les prochaines contractualisations Leader, Région, Département
- de préparer les statuts du futur syndicat mixte

En l'absence de questions diverses, il est mis fin au Conseil d'administration.

Il sera nécessaire d'allier l'ambition, la volonté et la modestie pour que ce pôle soit également une réussite.

Vichy, le 19 avril 2013

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eymard', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicole Eymard